



**AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE SAINT PIERRE POUR LA VENTE DE FLEURS
COUPÉES À L'EXCEPTION DES COMPOSITIONS FLORALES À COMPTER
DU 01 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Afin de satisfaire aux dispositions de l'art.L.2121-1 et L.2122-1-4 et suivant de CGPPP et d'assurer la transparence et l'égalité de traitements des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activité économique, la ville de Saint Pierre procède à une publication préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'emplacements en vue de la vente de fleurs coupées, à l'exception des compositions florales (**samedi, dimanche et jours fériés**).

Toute demande devra être accompagnée (selon le cas) des pièces listées ci-dessous :

- Une demande signée, adressée à Monsieur le Maire
- Un extrait d'inscription au registre du commerce **SIRET/K-BIS (- 3 mois)** et/ou carte d'affiliation à la sécurité sociale (**AMEXA / Agriculteur**)
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle
- Une pièce d'identité (**CNI** ou **PASSEPORT**)
- Un relevé d'identité bancaire (**RIB**)
- Un justificatif d'adresse (- 6 mois)
- Le descriptif du projet économique précisant le lieu et la structure qui sera installée sur site (véhicule aménagé, étal, parasol ou autres en situation de vente).

CET AVIS EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA VILLE <https://www.saintpierre.re>

Les dossiers sont à retourner au service Occupation du Domaine Public et de la Réglementation à l'adresse suivante : **Mairie de Saint-Pierre BP 342 - 97448 Saint Pierre Cedex.**